

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 26 août 2004

Messagerie

Projet de loi **ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale** **d'investissement de 450 000 F à la Fondation Foyer-Handicap** **afin de lui permettre d'augmenter la capacité d'accueil de la** **Résidence Gabrielle-Sabet à Carouge**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 450 000 F est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement à la Fondation Foyer-Handicap afin de permettre d'augmenter de 23 à 31 places la capacité d'accueil de la Résidence Gabrielle-Sabet à Carouge.

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit est inscrit au budget d'investissement dès 2004 sous la rubrique 84.11.00.565.09.

Art. 3 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges en intérêts et en amortissements sont couvertes par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Ce crédit doit permettre, dans le cadre et le respect de la planification des besoins OFAS 2004-2006, d'augmenter le nombre de places d'accueil en résidence destinée aux personnes handicapées physiques.

Art. 6 Durée

La disponibilité du crédit s'éteint à fin 2006.

Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat de Genève.

Art. 8 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Généralités

Le 4 octobre 1985, la Résidence Gabrielle-Sabet, construite sous l'égide de Foyer-Handicap avec le soutien de la Confédération suisse, de l'Etat de Genève, de la commune de Carouge et de sa Fondation HLM et de la Fondation Gabrielle-Sabet, a ouvert ses portes à Carouge.

Quelques mois auparavant, le 18 mars 1985, votre Conseil avait accepté à l'unanimité un projet de loi attribuant une subvention de 850 000 F pour permettre la réalisation de cette résidence.

Depuis son ouverture il y a 18 ans, la Résidence Gabrielle-Sabet a largement démontré son utilité et sa parfaite intégration dans le dispositif d'accueil pour personnes handicapées adultes du canton de Genève. Elle accueille aujourd'hui 23 personnes souffrant de handicap physique ou de maladies invalidantes nécessitant une prise en charge globale par du personnel qualifié.

Cette résidence complète le dispositif d'accueil de Foyer-Handicap, qui comprend au total quatre résidences hébergeant 72 personnes et quatre ateliers protégés accueillant quotidiennement 200 personnes handicapées.

Ces différents lieux d'accueil sont gérés par Foyer-Handicap, fondation de droit privé, subventionnée dans le cadre des dispositions légales actuelles par la Confédération et le canton de Genève, avec l'appui de nombreux donateurs privés.

2. Planification des besoins OFAS 2004-2006

Pour des raisons qui tiennent à un ensemble de facteurs (vieillessement des personnes handicapées, augmentation de la population, etc.), le canton de Genève est confronté aujourd'hui à un manque de places dans le domaine du handicap physique.

Dans le cadre de l'élaboration de la planification des besoins 2004-2006, le canton de Genève a demandé à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) la possibilité d'augmenter de huit places la capacité d'accueil de Foyer-Handicap, qui gère une partie essentielle du dispositif cantonal d'accueil des personnes handicapées physiques adultes.

Ce chiffre correspond au nombre de personnes qui sont actuellement en attente de placement dans cette institution. Les dossiers ont déjà fait l'objet d'un examen approfondi de la commission indépendante chargée d'examiner, sous l'égide de Pro Infirmis avec le concours des Hôpitaux universitaires de Genève et de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), le bien-fondé des candidatures déposées.

Ces huit nouvelles places permettront de couvrir les besoins actuels et estimés pour la période de la prochaine planification triennale, compte tenu des autres éléments qui interviennent dans la mise à disposition de places.

3. Augmentation de la capacité d'accueil

Lors de la construction de la Résidence Gabrielle-Sabet en 1985, les besoins de l'époque ne justifiaient pas l'utilisation de la totalité des droits à bâtir mis à disposition par la Ville de Carouge pour la construction de studios avec encadrement médico-social.

Foyer-Handicap avait alors utilisé les autres surfaces à disposition pour construire quatre appartements adaptés au handicap, mais distincts de la résidence et destinés à des personnes handicapées dont l'état de santé ne nécessitait pas le placement en institution. Leurs occupants sont au bénéfice de baux à loyer pour différents appartements de 2 à 4 pièces.

A l'usage, cette situation pose aujourd'hui diverses difficultés :

- Une partie des occupants actuels, dont la situation de santé s'est péjorée, doivent bénéficier d'un encadrement et de soins parfois importants qui sont assurés, pour des raisons juridiques, par Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), alors même que la Résidence voisine dispose de toute l'expertise nécessaire.
- Le canton de Genève a désormais un besoin avéré de places résidentielles pour faire face aux besoins.

Conscient de cette situation, le département de l'action sociale et de la santé et la Fondation Foyer-Handicap ont envisagé la transformation progressive de ces différents appartements en studios avec encadrement médico-social.

Ce projet présente plusieurs avantages :

- a) Le coût de la transformation de ces appartements en studios adaptés est très raisonnable, compte tenu du bon état de conservation actuelle de la Résidence Gabrielle-Sabet et de la souplesse de sa conception initiale.

- b) Cette résidence dispose déjà de tous les équipements et services annexes qui pourront être mis à disposition des futurs résidents sans adaptation particulière. C'est notamment le cas de la cuisine, de la salle à manger commune, des lieux de séjour, du service de lingerie et des différentes surfaces affectées à des besoins administratifs.
- c) La Résidence Gabrielle-Sabet dispose d'une équipe et d'une expertise en matière de soins qui pourra bénéficier aux nouveaux résidents, moyennant un renfort de personnel.
- d) Un atelier d'occupation est disposé au rez-de-chaussée de l'immeuble occupé par la Résidence Gabrielle-Sabet. Il offre des places de travail ou d'occupation à des personnes handicapées dans divers domaines (micro-édition, informatique, multimédia, conditionnement, comptoir de boulangerie).
- e) La réalisation des travaux d'adaptation des locaux peut se réaliser sans grand surcoût supplémentaire en plusieurs étapes, de manière à pouvoir régler au cas par cas la situation des occupants actuels, après avoir trouvé une solution pour chacun d'eux, adéquate par rapport à l'évolution de leur état de santé.

4. Coût des travaux et financement

4.1 Coût des travaux

Le coût des travaux d'adaptation de la Résidence Gabrielle-Sabet a été estimé à 1 045 800 F.

4.2 Financement

Le financement est assuré par les apports suivants :

- | | |
|-------------------------|-----------|
| a) subvention fédérale | 247 200 F |
| b) subvention cantonale | 450 000 F |
| c) fonds privés | 348 600 F |

Le montant de la subvention est limité à 450 000 F.

4.3 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation prévisionnel (annexe 3) devra faire l'objet d'une adaptation de la subvention de 57 600 F afin de couvrir les charges liées à l'accueil de plus de résidents.

5. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

1. *Rapport de l'organe de révision de la Fondation Foyer-Handicap pour l'année 2002*
2. *Plans de l'état existant et de l'avant-projet*
3. *Budget prévisionnel lié à l'augmentation de la capacité d'accueil*
4. *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
5. *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*



FIDUCIAIRE DE RIVE S.A.

GESTION
ADMINISTRATION
EXPERTISES
FISCALITE
REVISION
BILANS

FONDATION FOYER-HANDICAP

Genève

Rapport de l'organe de révision

Exercice 2002

Rapport de révision des comptes 2002	Pages	1
Bilan de l'exercice 2002		
- Actif		2
- Passif		3
Compte d'exploitation de l'exercice 2002		4
Compte hors exploitation de l'exercice 2002		5
Annexe aux comptes 2002		6

FONDATION FOYER HANDICAP

BILANS AU 31.12.2002 ET 2001

ACTIF	2002	2001*
	FRS	FRS
DISPONIBLE		
Caisses	39'682.54	34'096.23
Chèques postaux	766'623.69	620'900.77
Banques	3'151'356.92	1'907'717.13
TOTAL DISPONIBLE	3'957'663.15	2'562'714.13
REALISABLE		
Débiteurs	597'246.19	1'566'775.40
Ducroire sur débiteurs	-70'000.00	-70'000.00
Stock	64'511.51	81'481.66
Actifs transitoires	34'775.70	878'386.80
TOTAL REALISABLE	626'533.40	2'456'643.86
IMMOBILISATIONS		
INVESTISSEMENTS		
Equipements	971'654.00	841'589.50
Véhicules	233'581.63	200'833.20
TOTAL INVESTISSEMENTS	1'205'235.63	1'042'422.70
TOTAL DE L'ACTIF	5'789'432.18	6'061'780.69

* Les chiffres 2001 correspondent à la Fondation Foyer Handicap et la Fondation Résidences et Ateliers avant la fusion au 1 er janvier 2002. Ils ont été retraités afin de les rendre comparatifs avec 2002.

FONDATION FOYER HANDICAP

COMPTES DE PERTES ET PROFITS 2002 ET 2001

COMPTE D'EXPLOITATION	2002	2001 *
	FRS	FRS
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Revenus des pensions	5'833'382.53	5'790'590.72
Produits des ateliers	886'337.95	951'904.20
Autres revenus des résidents	34'752.60	96'361.00
Produits des loyers et intérêts	458'131.68	421'154.89
Recettes diverses	305'795.85	248'442.60
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	7'518'400.61	7'508'453.41
CHARGES D'EXPLOITATION		
Frais du personnel et employés des ateliers	15'822'787.39	15'087'308.13
Loyer et entretien	1'502'559.47	1'361'876.41
Installation et agencement	61'001.30	87'970.60
Alimentation, achats divers des foyers et ateliers	580'090.58	872'763.98
Achats divers ateliers	436'155.46	447'005.13
Amortissements machines, literie, véhicules	144'888.65	130'823.00
Frais de gestion	1'108'129.29	1'011'805.48
Transport (personnes handicapées), entretien des véhicules	343'381.50	294'187.80
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	19'998'993.64	19'293'740.53
PERTE D'EXPLOITATION		
AVANT SUBVENTIONS ET AUTRES PRODUITS	12'480'593.03	11'785'287.12
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTION AU DEFICIT		
OFAS	9'322'115.00	6'481'846.00
Provision subv. OFAS s/résidence et atelier Cressy		1'624'175.00
Etat de Genève	3'326'950.00	2'926'950.00
Contribution au déficit Résidence Yamani		500'000.00
Communes	11'300.00	8'000.00
TOTAL DES SUBVENTIONS	12'660'365.00	11'540'971.00
AUTRES PRODUITS		
Cotisations des Membres	200.00	2'420.00
Charges et Produits Hors période	-165'655.33	-56'623.75
TOTAL AUTRES CHARGES ET PRODUITS	-165'455.33	-54'203.75
TOTAL DES SUBVENTIONS ET AUTRES PRODUITS	12'494'909.67	11'486'767.25
BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION BRUT	14'316.64	298'519.87
RECETTES HORS EXPLOITATION		
Contribution du fonds des Amis		277'415.70
TOTAL RECETTES HORS EXPLOITATION	0.00	277'415.70
BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	14'316.64	-21'104.17

* Les chiffres 2001 correspondent à la Fondation Foyer Handicap et la Fondation Résidences et Ateliers avant la fusion au 1 er janvier 2002. Ils ont été retraités afin de les rendre comparatifs avec 2002.

mi jui. *cd*

FONDATION FOYER HANDICAP

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2002

Engagements conditionnels

La Fondation Foyer Handicap s'engage à garantir les engagements pris par l'Association Foyer Handicap dans le cadre des transferts des immeubles et des engagements y relatifs.

Cette garantie est donnée en contre-partie du transfert à la Fondation Foyer Handicap à titre gratuit des immeubles nécessaires à l'exploitation détenus par l'Association Foyer Handicap.

Subventions OFAS

La subvention OFAS comptabilisée pour l'exercice 2002 est basée sur la demande effectuée en 2002 pour l'exercice 2001 à laquelle s'ajoute une provision pour la résidence Yamani et l'atelier de Cressy calculée sur la base de 2002.

Fortune gérée pour compte de tiers

La Fondation gère 1 compte pour 1 résident à titre fiduciaire, pour un montant total de frs 1318.65 au 31.12.2002.

Immeubles

Les immeubles font encore partie du bilan de l'Association Foyer Handicap. Ils seront transférés en 2003

pour mémoire

Valeur d'assurances Immeubles

Bâtiment Caroubiers 7	Frs	13'218'800.-
Bâtiment Grand-Lancy	Frs	4'935'700.-
Bâtiment Caroubiers 3 Bis	Frs	1'500'000.-
Bâtiments Cressy :		
Résidence Yamani, Atelier de Cressy	Frs	14'100'000.-

Genève, le 15 avril 2003

pierre-alain renaud
sia fas
francesco gagliardi
ets hes

Rue David-Dufour 8a
case postal 20 CH - 1211 Genève 8
tel 022 321 37 66 fax 022 321 37 42
www.pa-renaud.ch - info@pa-renaud.ch



CAR 7

objet: _____ description: _____

Immeuble, 7 rue des Caroubiers Attique existant
1227 Carouge - Genève
Foyer Handicap

Transformations de deux appartements de 4 et 3 pièces en 5 studios

échelle(s)	1/100	base	-	numéro	03.B.002	indice	-
------------	-------	------	---	--------	----------	--------	---

existant		à construire		à démolir	<input data-bbox="637 528 663 693" type="text"/>	dosier	
----------	--	--------------	---	-----------	--	--------	--

indice	date	dessin	modification	international	compartit	o.n.a.	renaud	architectes	sa
-	26.05.03	M.M.	première sortie (création)						
A	-	-	-						
B	-	-	-						
C	-	-	-						
D	-	-	-						
E	-	-	-						
F	-	-	-						
G	-	-	-						

pierre-alain renaud
sia sas
francesco gagliardi
ets hes

Rue David-Dufour 8a
case postal 20 CH - 1211 Genève 8
tél 022 321 37 66 fax 022 321 37 42
www.pa-renaud.ch - info@pa-renaud.ch

CAR 7

objet

description

Immeuble, 7 rue des Caroubiers 4eme étage
1227 Carouge - Genève Etat existant
Foyer Handicap Transformation de deux
appartements de 4 et un 2 pièces
en 5 studios

échelle(s) 1/100 fichier (dwo) - base - numéro 03.B.001 indice -

existant à construire à démolir dossier

indice	date	dessin	modification	international copyright © p.-a. renaud architectes sa.
-	26.05.03	M.M.	première sortie (création)	
A	-	-	-	
B	-	-	-	
C	-	-	-	
D	-	-	-	
E	-	-	-	
F	-	-	-	
G	-	-	-	

pierre-alain renaud
sia sas
francesco gagliardi
ets hes

Rue David-Oufour 8a
case postal 20 CH - 1211 Genève 8
tél 022 321 37 66 fax 022 321 37 42
www.pa-renaud.ch - info@pa-renaud.ch

CAR 7

objet	description
Immeuble, 7 rue des Caroubiers 1227 Carouge - Genève	4eme etage Avant-Projet Transformations de deux appartements de 4 et un 2 pièces en 5 studios

échelle(s)	feuille(s)	base	numéro	indice
1/100	-	-	03.B.011	-

existant	à constituer	à démolir	dossier
		<input type="text"/>	

indice	date	dessin	modification	international	comptabil	p.a.a.	renaud	architectes	sa
-	26.05.03	M.M.	première sortie (création)						
A	-	-	-						
B	-	-	-						
C	-	-	-						
D	-	-	-						
E	-	-	-						
F	-	-	-						
G	-	-	-						

pierre-alain renaud
sia 115
francesco gagliardi
els hes

Rue David-Dufour 8a
case postal 20 CH - 1211 Genève 8
tél. 022 321 37 86 fax 022 321 37 42
www.pa-renaud.ch - info@pa-renaud.ch

CAR 7

objet _____ description _____

**Immeuble, 7 rue des Caroubiers
1227 Carouge - Genève**

**Attique
Avant-Projet
Transformation de deux
appartements de 4 et 3 pièces
en 5 studios**

Foyer Handicap

échelle(s)	1/100	feuille(s) (n°)	-	base	-	numéro	03.B.012	indice	-
------------	-------	-----------------	---	------	---	--------	----------	--------	---

existant _____ à construire _____ à démolir _____ dossier

indice	date	dessin	modification	International copyright © p.a. renaud architectes sa
-	26.05.03	M.M.	première sortie (création)	
A	-	-	-	
B	-	-	-	
C	-	-	-	
D	-	-	-	
E	-	-	-	
F	-	-	-	
G	-	-	-	

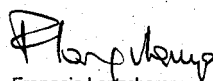


Budget prévisionnel

Augmentation de la capacité d'accueil de la Résidence Gabrielle-Sabet de 23 à 31 places

	Budget 2003	Augmentation	Total
Base	23 résidents	+ 8 résidents	= 31 résidents
Salaires du personnel	2'409'005.00		2'409'005.00
1 Infirmière 100%		75'000.00	2'484'005.00
4 Aides-soignants 400%		224'000.00	2'633'005.00
Entretien 80%		44'000.00	2'453'005.00
Lingerie 20%		11'000.00	2'420'005.00
Ergothérapeute 30%		61'000.00	61'000.00
Animation 50%		36'000.00	36'000.00
Secrétariat 30%		25'000.00	2'434'005.00
Total salaires		476'000.00	2'885'005.00
Charges salariales P	496'255.03	98'056.00	594'311.03
Total salaires & charges	2'905'260.03	574'056.00	3'479'316.03
Autres charges	21'100.00	7'340.00	28'440.00
Honoraires(personnel intérimaire)	200'000.00	69'060.00	269'060.00
TOTAL SALAIRES+CHARGES	3'126'360.03	650'456.00	3'776'816.03
Besoins médicaux	3'000.00	1'200.00	4'200.00
Vivres et Boissons	160'000.00	56'000.00	216'000.00
Ménage entretien	30'000.00	10'500.00	40'500.00
Entretien réparations immeubles, mobilier	170'000.00	26'000.00	196'000.00
Investissements	50'000.00	17'500.00	67'500.00
Loyers (impôt immobilier)	11'700.00		11'700.00
Amortissements	21'281.20	7'400.00	28'681.20
Eaux & énergies	55'000.00	19'150.00	74'150.00
Ecole & Formation	8'000.00	6'700.00	14'700.00
Frais de bureau et adm.	15'000.00	5'250.00	20'250.00
Frais des ateliers			
Assurances	10'000.00	3'500.00	13'500.00
Transports			
Encouragement activité	15'000.00	5'250.00	20'250.00
Frais divers	60'000.00	21'000.00	81'000.00
Pertes sur débiteurs			
Autres charges	6'000.00	2'100.00	8'100.00
Répart. Frais généraux	330'000.00	115'000.00	445'000.00
TOTAL DES DEPENSES	4'071'341.23	947'006.00	5'018'347.23
PRODUITS			
Pensions	1'825'603.17	600'000.00	2'425'603.17
Autres revenus	130'000.00	-77'000.00	53'000.00
Répart. Frais généraux	6'800.00	2'365.00	9'165.00
TOTAL PRODUITS	1'962'403.17	525'365.00	2'487'768.17
RESULTAT	-2'108'938.06	-421'641.00	-2'530'579.06

Carouge, le 1er juin 2003


François Longchamp
Directeur Général

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 450 000 F à la Fondation Foyer-Handicap afin de lui permettre d'augmenter la capacité d'accueil de la Résidence Gabrielle-Sabet à Carouge

Projet présenté par le Département de l'action sociale et de la santé

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Investissement brut	450'000	0	0	0	0	0	0	450'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	450'000	0	0	0	0	0	0	450'000
Subventions d'invest. versées à des entités privées	450'000	0	0	0	0	0	0	450'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	15'188	15'188	105'188	105'188	105'188	105'188	105'188	15'188
Intérêts	15'188	15'188	15'188	15'188	15'188	15'188	15'188	15'188
Amortissements	0	0	90'000	90'000	90'000	90'000	90'000	90'000
								Charges financières récurrentes
								15'188

Signature du responsable financier :

Date : 25 *Jan* 2004



Dominique RITTER

DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Gembloux (D 1 05) - Dépense nouvelle

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 450 000 F à la Fondation Foyer-Handicap afin de lui permettre d'augmenter la capacité d'accueil de la Résidence Gabrielle-Sabet à Carouge

Projet présenté par le Département de l'action sociale et de la santé

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Résultat recapitulatif
TOTAL des charges de fonctionnement induites	72'788	72'788	162'788	162'788	162'788	162'788	162'788	72'788
Charges en personnel (30) (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales (31) Charges en matériel et véhicule (mobilier, fournitures, matériel classique effort spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment fluides (eau, énergie, combustibles), congélation, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières (32 + 33) Intérêts (report tableau)	15'188	15'188	105'188	105'188	105'188	105'188	105'188	15'188
Amortissements (report tableau)	15'188	15'188	15'188	15'188	15'188	15'188	15'188	15'188
Autres charges	0	0	0	0	0	0	0	0
Perte comptable (330)	0	0	0	0	0	0	0	0
Provision (339) (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Ocrot de subvention ou de prestations (36) (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	57'600	57'600	57'600	57'600	57'600	57'600	57'600	57'600
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité (40+41+43+45+46) (augmentation de revenus (impôts, emoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus (42) (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	72'788	72'788	162'788	162'788	162'788	162'788	162'788	72'788
Remarques:								

Signature du responsable financier :
Date : 23 Janv. 2004


Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER